

Toulouse, le 24 décembre 2025

Arrêté n°A113-2025

Portant mise en service du réseau de collecte et de la station d'épuration de 120 EqH au hameau de Raygades à Villematier

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu l'arrêté n°A20-2025 du 13 février 2025 portant sur les délégations de fonction de Monsieur Didier Roux ;

Vu les articles L 1331-1 et suivants du Code de la Santé Publique ;

Vu le Règlement d'Assainissement Collectif en vigueur;

Vu les tarifs du service assainissement collectif en vigueur;

Vu les compétences transférées par la Commune de Villematier en matière d'assainissement collectif ;

Vu le Marché de travaux n°057P2024 notifié le 30/08/2024 au groupement d'entreprises CEGEPT/ROSSONI TP pour un montant de 458 347,75 €HT pour la réalisation du réseau de collecte ;

Vu le Marché de travaux n°058P2024 notifié le 30/08/2024 au groupement d'entreprises MAANEO/DSTP pour un montant de 266 003 €HT pour la réalisation de la STEP ;

Vu l'arrêté de voirie n° 24_AV_2945 pour la réalisation de travaux sur le domaine public (RD 71C) ;

Considérant que le montant de l'opération « Crédit d'un réseau de collecte et d'une station d'épuration au hameau de Raygades» sur la commune de Villematier s'établit à 824 879 € HT ;

Considérant que la maîtrise d'œuvre a été assurée par le bureau d'études NALDEO;

Considérant que les travaux de construction de la station d'épuration sur la commune de Villematier ont été réceptionnés avec réserves le 16/12/2025.

Considérant que les travaux de création du réseau de collecte sur la commune de Villematier ont été réceptionnés sans réserves le 16/12/2025.

Considérant que cette opération est constituée des travaux suivants :

- La construction d'une station d'épuration de type filtre plantés de roseaux de 120 EqH
- La construction d'un réseau d'eaux usées gravitaire Ø 200 mm PVC CR 16 sur une longueur de 930 ml à une profondeur moyenne de 1.67 m
- La création de 33 branchements individuels d'eaux usées Ø 160 mm PVC CR16 d'une longueur moyenne de 7 ml;

Arrête

Article 1 : La mise en service du réseau de collecte des eaux usées du hameau de Raygades et de la station d'épuration de Raygades (STP01697) de 120 EqH situé chemin de Gastou à Villematier est fixée au 26/12/2025.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et notifié aux intéressés.;



Didier ROUX

Vice-Président